



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medicaments

Question écrite n° 7867

Texte de la question

M Xavier Dugoin attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les différents problèmes rencontrés actuellement par les pharmaciens et sur le caractère inopportun de la récente décision gouvernementale de baisser de 2,87 p 100 le prix des médicaments remboursés par la sécurité sociale. Il estime tout d'abord que cette décision a des fondements contestables : en effet, le gouvernement s'appuie sur la forte augmentation des bénéfices moyens des pharmaciens qui aurait été constatée depuis 1981, augmentation elle-même consécutive à une forte croissance de la consommation de médicaments dans notre pays. Et les services du ministère en conclure que les marges bénéficiaires de nos pharmaciens sont très supérieures à celles de leurs collègues des autres pays européens. C'est oublier que le prix moyen des médicaments est en France très inférieur à celui pratiqué chez nos voisins allemands, hollandais, italiens, irlandais, belges, luxembourgeois, danois. À titre d'exemple, un médicament coûte deux fois et demie plus cher en Allemagne qu'en France. Voilà qui relativise quelque peu les considérations gouvernementales sur les conséquences de la croissance de la consommation pharmaceutique en France. Il est également nécessaire de comparer les chiffres d'affaires moyens des pharmacies d'un pays à l'autre : on s'aperçoit alors que la France est, avec 3,4 MF, nettement derrière le Danemark (10 MF), les Pays-Bas (6 MF), la RFA (4,9 MF), l'Italie (3,8 MF), le Royaume-Uni (3,7 MF) et le Luxembourg (3,7 MF). Or, dans tous ces pays, la densité des pharmacies est inférieure à la nôtre. Qu'on songe que le Danemark avec une pharmacie pour 16 000 habitants réalise un chiffre d'affaires presque trois fois supérieur à celui enregistré par la profession en France où l'on compte pourtant une officine pour 2 600 habitants ! D'autre part, il souligne que la croissance de la consommation de produits pharmaceutiques dans notre pays connaît en ce moment une baisse sensible. En juillet dernier les statistiques de l'INSEE donnaient seulement 3,31 p 100 de progression pour 1987, contre 8 p 100 l'année précédente, cette baisse étant la conséquence de mesures prises en 1986 par le gouvernement et limitant la liste de nomenclatures remboursées à 100 p 100. La baisse de 2,87 p 100 sur le prix des médicaments que vient de décider le gouvernement ne relancera que marginalement la consommation et contribuera de toutes les façons à diminuer les revenus des pharmaciens. Il rappelle que la première conséquence de cette baisse du chiffre d'affaires risque d'être le dépôt de bilan pour 1 200 officines, 5 000 autres étant confrontées à de très graves difficultés financières. Les plus touchés étant naturellement les jeunes qui viennent de s'installer et auront bien du mal à faire face aux échéances du fait de ce nouveau manque à gagner. Les milieux professionnels estiment du reste que 60 p 100 des pharmaciens sont aujourd'hui endettés. Il observe que la décision du gouvernement intervient alors que les pharmaciens sont confrontés à la concurrence de plus en plus vive des « grandes surfaces », notamment pour la parapharmacie, qui est le poste le plus rémunérateur de la profession. Il insiste enfin sur le fait que tous les facteurs évoqués plus haut peuvent contribuer à la destruction, lente mais sûre, du tissu pharmaceutique traditionnel de ce pays. Or, le commerce traditionnel participe de la qualité de la vie, en ce sens qu'il assure un service plus humain, car plus personnalisé. Il en va de la pharmacie comme du boulanger de quartier, et aucune société ne peut, ne doit faire l'économie de ce type d'infrastructure commerciale, qui fait naître la qualité de la convivialité. Il lui demande, en conséquence, d'ouvrir le plus rapidement possible une concertation nationale sur l'avenir de cette profession, le problème du déficit de la sécurité sociale ne devant pas être traité par une politique du coup par coup dont les pharmaciens feraient les frais.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale a mis en place plusieurs groupes de travail, chargés d'examiner toutes les questions relatives à la pharmacie d'officine, et notamment la rémunération des pharmaciens. Les organisations syndicales représentatives de la profession, l'Ordre national des pharmaciens, le ministère de la santé, de la solidarité et de la protection sociale, et le ministère de l'économie, des finances et du budget, sont présents à cette concertation. Le groupe de travail qui examine les questions relatives à la rémunération étudie les propositions et solutions envisageables en la matière. En tout état de cause, aucune décision ne sera prise tant que les groupes de travail n'auront pas achevé les réflexions et études en cours.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7867

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 118